

LOUER AVEC SÉRÉNITÉ

Les étapes de la mise en location

Alexandre Gouin Immobilier s'engage à offrir un service de mise en location complet et professionnel, garantissant une location rapide et efficace de votre bien immobilier. Grâce à notre expertise et à notre réseau, nous assurons une gestion optimale de votre bien et nous vous offrons une tranquillité d'esprit.

1. ÉVALUATION DU BIEN

- Visite du bien : Un conseiller se rend sur place pour évaluer l'état général du logement.
- Analyse du marché : Étude comparative des loyers pour fixer un loyer.
- Rapport d'évaluation : Présentation d'un rapport détaillé incluant le loyer recommandé et les éventuelles améliorations à envisager.

2. MISE EN VALEUR DU BIEN

- Shooting photo par un professionnel.
- Home staging (si nécessaire) : Conseils pour optimiser l'aménagement intérieur et rendre le bien plus attractif.

3. DIFFUSION DE L'ANNONCE

- Portails immobiliers.
- Réseaux sociaux.
- Réseau interne.

4. SÉLECTION DES LOCATAIRES

- Réception des candidatures : Gestion des appels et des demandes de renseignements.
- Organisation des visites : Planification des visites avec des candidats sélectionnés.
- Étude des dossiers : Vérification rigoureuse de la solvabilité et des références des candidats.

5. SIGNATURE DU BAIL

- Rédaction du contrat.
- Signature électronique.
- État des lieux d'entrée.

6. INSTALLATION DU LOCATAIRE

- Remise des clés : Organisation de la remise des clés au locataire.
- Explications et recommandations : Présentation des équipements et des modalités de fonctionnement du logement.



MISE EN LOCATION

Quels documents fournir à l'agence ?

Pour la mise en location d'un bien immobilier, tant le propriétaire que le locataire doivent fournir un certain nombre de documents pour assurer la transparence et la sécurité des échanges.

Propriétaire

- 1 PIÈCE D'IDENTITÉ
- 2 TITRE DE PROPRIÉTÉ
- 3 DIAGNOSTIC (DPE / CARREZ)
- 4 RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ
- 5 TAXE FONCIÈRE
- 6 ACCÈS AU SITE DU SYNDIC
- 7 ASSURANCE PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

Locataire

- 1 PIÈCE D'IDENTITÉ
- 2 JUSTIFICATIF DE DOMICILE
- 3 CONTRAT DE TRAVAIL
- 4 TROIS DERNIERS BULLETINS DE SALAIRE
- 5 RELEVÉS BANCAIRES
- 6 GARANTS
- 7 ATTESTATION D'ASSURANCE HABITATION